

Fiche départementale - Haute-Loire (43)

Les ICPE du département

- 3 sites Seveso (1 Seveso seuil bas, 2 Seveso seuil haut)
- 22 installations relevant de la directive IED
- 50 carrières
- 109 km de canalisations de gaz naturel



Les chiffres clefs 2021 de l'inspection

Bilan des contrôles

- 140 inspections de sites industriels
- 7 contrôles inopinés de sites industriels
- 2 inspections d'appareils à pression .
- 2 inspections de canalisations
- 19 mises en demeure
- 1 astreinte financière
- 2 plaintes traitées

Bilan de l'instruction

- 1 décision sur des dossiers soumis à autorisation
- 4 décisions sur des dossiers soumis à enregistrement

La protection des riverains

Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

2 PPRT en vigueur

Focus sur une action récente : gestion d'une pollution aux PCB

Contexte

A l'été 2019, des PCB en concentration importante sont détectés dans les boues de la station d'épuration (STEP) de la « Rouchouse » à Sainte-Sigolène, les rendant inaptes à l'épandage.

La recherche de l'origine de la pollution incrimine une ancienne installation classée. Un acte de malveillance a vraisemblablement eu lieu sur ce site afin de dérober les bobinages de cuivre contenus dans les transformateurs fonctionnant avec des huiles PCB. Malgré la réglementation préconisant leur enlèvement, les anciens transformateurs n'avaient pas été traités.

Conséquences

Les conséquences de l'événement sont notables sur plusieurs plans :

- Environnemental: des concentrations en PCB sont observées dans les sédiments de plusieurs cours d'eau en amont de la Loire ainsi que dans la chair des poissons. Un arrêté de restriction de la pêche en "no kill" est pris en 2020.
- Financier : le montant des travaux de dépollution de la STEP de Sainte Sigolène (dommage matériel externe) s'élève à près de 3 M€ en juin 2022, handicapant les capacités d'investissement de la commune;





Site en 2019

Action de l'inspection

Afin d'assurer le plus tôt possible la sécurisation site (élimination des transformateurs restants, limitation des actes de malveillance, inertage des cuves), l'inspection des installations classées propose en 2019 à Monsieur le préfet de la Haute-Loire un arrêté de mesure d'urgence à l'encontre du propriétaire du terrain, l'ancien exploitant n'existant plus.

Les travaux de dépollution du terrain sont par la suite encadrés par 3 arrêtés de mise en demeure pris en 2020 et font l'objet de plusieurs visites d'inspections sur site.

Fin 2021, un arrêté d'astreinte est pris pour parfaire l'évacuation des gravats souillés aux PCB du terrain.

Cet événement aura mobilisé très fortement l'inspection des installations classées en Haute-Loire : 5 inspections ont été réalisées sur site entre 2019 et 2021. L'inspection participe par ailleurs activement à l'expertise judiciaire qui est en cours pour déterminer les causes profondes de l'événement. L'expérience acquise dans le cadre de la gestion de ce dossier pourra utilement être mise à profit dans le cadre de la gestion d'anciennes friches industrielles avec des exploitants défaillants ou des propriétaires négligents.







Août 2021

Février 2022

Directeur de la publication : Jean-Philippe Deneuvy Pilotage, coordination : service PRICAE, mission communication Crédits photo : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, freepik, Pixabay

Ce document est téléchargeable sur : www.auvergne-rhone-alpes. developpement-durable.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes 69453 Lyon cedex 06 - Tél. 04 26 28 60 00



Fraternité www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr